



VARIÉTÉS.

Le général des jésuites, Louis Fortis, est mort le 27 janvier. Le R. P. Vincenzo Pavani, provincial de la compagnie en Italie, est nommé vice-général, en attendant la nomination d'un nouveau général. Le Diario de Rome, en annonçant cette mort, promet des détails sur le père Fortis qui, comme le dit cet excellent journal, était un homme d'un grand mérite et d'une rare vertu. La princesse de Carignan, née de la Vauguyon, veuve du prince de Carignan, maréchal-de-camp, mort il y a quelques années, vient de périr d'une manière tragique à Autueil. Cette dame était atteinte de sa cherté; le feu a pris à ses vêtements; elle a gagné une petite porte qui ouvrait sur le jardin, mais le mouvement même a augmenté l'incendie, et la princesse est morte à moitié consumée. Elle était âgée de 45 ans. Voici les dispositions de l'ordonnance de la police de Paris, rendue à l'occasion du carnaval: Art. 1er. Tout individu qui, le jeudi 26 février prochain, le dimanche 1er mars, le lundi 2 et le mardi gras, se montrera dans les rues, places et promenades publiques, masqué, déguisé ou travesti, ne pourra porter ni épée, ni bâton, ni autres armes. 2. Nul ne pourra prendre de déguisements qui seraient de nature à troubler l'ordre public, ni qui pourraient blesser en aucune manière la décence et les mœurs. Il est défendu à toutes personnes, masquées, déguisées ou travesties, et à tous autres individus, d'insulter qui que ce soit par des injures ou des traits grossiers, de s'arrêter dans les rues, places et promenades publiques, pour y débiter des livres, ou y tenir des discours ou propos obscènes, et y provoquer les passants par des gestes, paroles, ou écrits contraires à la pudeur et aux convenances publiques, de se permettre, à l'occasion des divertissements du jour, aucune attaque, et de s'introduire par violence dans les boutiques et maisons. Il est également défendu à tout individu, de provoquer ni insulter les personnes masquées, déguisées ou travesties. 4. Toute personne masquée, déguisée ou travestie, invitée par un officier de police à le suivre, doit se rendre sur-le-champ au bureau de police le plus voisin, pour y donner les explications qui peuvent lui être demandées. 5. La présente ordonnance sera imprimée et affichée, etc. etc.

On vient de recevoir à Montréal une série de lettres de vue du Canada, gravées par Gladsh de Londres, et dessinées par M. Grey de Brockville. Nous avons reçu les papiers d'Halifax et de Saint-Jean (N. B.) du 18 courant. En recourant aux nouvelles de navigation on trouve de nouveaux détails sur le naufrage de l'île d'Anticosti. Deux ou trois papiers du Haut-Canada disent que les derniers rapports d'Angleterre et d'autres circonstances contredisent le bruit qu'on courait, quant à la nomination du procureur général, comme juge en chef de la province, et que le juge en chef Campbell a été renvoyé à ses devoirs et va demeurer en office. Le York (N. B. C.) observer du 22 courant, dit qu'après un voyage de quinze jours dans les campagnes, l'éditeur peut avancer que les moissons de froment, de blé et de patates ont la plus belle apparence. Le journal de York, dans le Haut-Canada des billets forgés de la banque de Montréal; ce sont des billets de 5 piastres, et ils portent la lettre C. oct. 1826, signés Gerard pres. & Griffin, Caissier. La lettre C. est mal formée.

Berthelot a donné une nouvelle preuve de son patriotisme, en accordant son influence (qui à la vérité, n'est pas bien grande) en faveur de M. Vanfleeter!

M. l'Éditeur, Mon qui nomme toujours les choses par leur nom: j'appelle un chat un chat et un lapin un lapin. Il est plaisant de voir les hommes dénotés qui ont applaudi aux actes les plus indignes et les moins honorables de la dernière administration; les uns prodigés de la bureaucratie, affecter une dignité originale pour condamner la conduite d'un membre de l'Assemblée! A les en croire M. Lagueux a manqué de délicatesse parce qu'il a blâmé, dans un discours, la mauvaise foi, le manque d'esprit public, la plate mesquinerie d'un homme dont le nom se rattache à la contestation portée devant la chambre d'assemblée au sujet de l'élection de M. A. Stuart, comme représentant de la Haute-Ville de Québec, mais je le demande, qu'on est de commun le caractère de cette homme et la validité ou nullité de cette élection, qu'elle soit nulle ou qu'elle soit valable en sera-t-il moins déshonorant pour l'individu, qu'il s'agit, d'avoir manqué à sa promesse et de s'être montré absolument indigne de la confiance que ses concitoyens avaient en lui auparavant? On peut donc se prononcer sur la conduite ignoble de cet individu, sans préjuger la contestation pendante devant la chambre et il faut être un Gille ou un Tartuffe pour confondre ces deux objets, qui n'ont absolument rien de commun. On! fameux classificateur de l'espèce humaine, toi qui ne vois dans le genre humain que des fourbes et des dupes, dis-nous de grâce à quel elle de ces deux catégories appartient l'auteur du paragraphe dirigé contre M. Lagueux dans la dernière gazette officielle, car je te soupçonnerais de la satisfaction publique, mais même impossible de se procurer une substance aisée? La jeunesse qui sort de séminaires et autres lieux d'éducation, ne réfléchit pas assez en général aux devoirs qu'impose cet état; aux qualités requises pour le bien exercer, à la satisfaction publique; et aux privations auxquelles il est nécessaire de s'assujettir; mais elle s'engage au contraire, avec une précipitation et une légèreté condamnable, dans une carrière qui a souvent pour eux les suites les plus funestes. Pour les prévenir dans une démarche aussi importante de la vie, il ne serait pas inutile que quelqu'un se donnât la peine, de leur mettre devant les yeux un tableau de leurs engagements envers eux-mêmes et envers le public. En attendant qu'on le fasse, ces jeunes messieurs, ainsi que plusieurs autres au barreau, ne traitent pas sans avantage les obligations de leur état, dans le Répertoire de jurisprudence, et le Dict. de Pratique de Ferrière au mot, améc. Il serait à souhaiter que les pères ou protecteurs, avant de permettre à leurs élèves de prendre cette profession, leurissent ces articles entre les mains pour leur faire sentir attentivement. Ils verraient là, qu'ils ne sont pas destinés à parser pendant cinq longues années d'une belle jeunesse; et qu'ils doivent se condamner à un travail dur et laborieux; ils apprendraient qu'ils ne doivent pas penser uniquement à parader dans les rues, attires dans tout ce que la toilette a de plus rare; et ils réfléchiraient peut-être, qu'il y a des modèles à imiter, tels que les Vallières, les Stuart et les Moquin; et qu'il y a d'autres choses à imiter en eux, que l'habillement. Ces considérations, sérieusement méditées, banniraient sans doute une impression profonde, et feraient envisager les choses sous un jour bien différent, que le plus grand nombre n'a coutume de le faire. Ne serait-il pas aussi facile, M. l'Éditeur, de s'enrichir, en recueillant le sol fertile de cette belle province, qu'en se laissant sans fruit le mémoire et l'imagination sur les Pandectes de Pothier, ou la Procédure du Chatelet? On ne peut donner que l'argent des années de paresse et d'oisiveté dans le principe, et à des années de misère et de discrédit dans la suite employé à défricher les terres superbes des townships, serait une source de richesses pour les particuliers, et un pas rapide vers l'amélioration de la province. OBSERVATEUR.

Nous apprenons des Trois-Rivières que Son Excellence, l'administrateur du gouvernement, qui fait maintenant la visite des districts supérieurs, resta une journée en cette place, où elle a été reçue avec des démonstrations universelles de respect: elle tint un lever, où assistèrent un grand nombre de personnes respectables; elle fut aux fours, au couvert et en d'autres lieux publics. Les citoyens se préparèrent à lui présenter une adresse de compliment, pour l'occasion, mais ils furent informés que Son Excellence désirait continuer sa visite, sans ces formalités, qui se font en cette province et dans le Haut-Canada, ont formé et si souvent les divisions et l'esprit de parti. En effet on n'a employé les adresses aux gouvernements pendant leur résidence dans la province, que dans des temps de discorde, que Son Excellence a travaillé à se faire et si heureusement à faire disparaître, depuis neuf mois qu'elle administre le gouvernement. Lorsqu'il existe une satisfaction générale de l'administration, il n'y a pas besoin de professions publiques à cet égard.

Le Mercury a cru devoir attaquer M. le juge Vallières, qui est maintenant en ville, sous prétexte d'absence des Trois-Rivières, pour régler ses affaires privées à Québec, parce qu'il s'est montré peu favorable pendant la présente élection de la Haute-Ville de Québec, et il a donné un extrait d'une communication au public dans ce journal, à la suite de l'élection pour la Haute-Ville, en 1827, contre l'intervention des juges et des conseillers législatifs dans cette élection. On se souviendra que l'intervention dont on se plaint alors était celle d'un juge qui s'immisciait dans l'élection au sein même de sa juridiction, ce qui rendait cette intervention de la dernière inconvenance. Nous ignorons que M. Vallières ait intervenu le moins du monde dans la présente élection. S'il l'a fait, étant hors de sa juridiction, il en est beaucoup moins à blâmer, et nous croyons qu'il y a de l'indigne à le traquer devant le public, pour n'avoir fait que parler et contester avec ses anciens amis et concitoyens, dans un lieu où se tient une élection. Que pense le Mercury de l'intervention du magistrat tout d'un côté, à la présente élection? Quoique la loi ne désqualifie pas les militaires plus que les juges, en cette province, la pratique constante est en Angleterre, et le peu d'influence qu'ils peuvent avoir les militaires dans les élections d'un district dans une colonie, où ils ne sont qu'une station, pourraient peut-être les exposer aux réflexions du Mercury, dans la veine d'extrême délicatesse qu'il paraît être actuellement, à l'égard de l'intervention indue dans les élections. Que dit-il de l'intervention active du juge de police et de tous ses dépendants? N. B. Nous serions bien obligés à l'Éditeur du Mercury s'il voulait bien se garder davantage de donner des extraits partiels et décousus de ce papier, de manière à l'autoriser à nous imputer, à nous et aux autres, des désirs et des intentions contraires à l'article dont il fait des extraits, et tout-à-fait en contradiction avec les faits. Il nous semble qu'un peu plus de franchise et de droiture ne pourrait préjudicier au caractère de loyauté, dont l'Éditeur paraît jouir. Quant à nous, si se méprenait bien sur notre compte, s'il croit que nous ayons aucune prétention exclusive à cet égard. Si véritablement à la masse du peuple du Canada, nous ne sommes pas plus connus que nos droits, et nous ne pouvons rien dire de ce qui pourrait être certains gens, qui sans commettre de lâcheté, ni de ce que pensent les sots aux préjugés de qui ils en appellent si fréquemment.

L'hon. et rév. évêque Stewart, le Dr. Mountain, le Dr. Mills et un ou deux autres Messieurs attachés à l'église protestante arrivèrent vendredi soir de Montréal, dans le Saint-Laurent. M. le juge Vallières est arrivé le jeudi.

RAPPORT D'AGRICULTURE POUR L'AN 1826.

DISTRICT DE QUÉBEC. Au commencement de ce mois le temps a continué à être chaud et sec. Il y eut de fortes pluies le 8, le 14, le 20 et le 28 du mois. Depuis le 14 les nuits furent fraîches, et l'ont généralement été jusqu'à présent, quoique nous ayons pas eu beaucoup de pluie, et que ce soir il n'est pas extraordinaire d'en avoir de légères. Le 8 le chardon, le plus fort des bleds indigènes, a montré une apparence étrange, la moitié environ de toutes les feuilles était flétrie, ce qui donnait à toute la plante une teinte rouge.

Le plantage des patates, la semence des dernières années, de l'orge, du blé sarrazin et généralement tous les travaux des champs étaient terminés au commencement du mois, et la végétation a fait des progrès rapides, jusqu'à ce qu'elle ait été retardée par le froid des nuits. Les champs de blé, de seigle et des autres céréales de bonne heure, ont la plus belle apparence, et nous n'entendons pas les gens des environs se plaindre des insectes qui, nous sommes fâchés de l'apprendre, ont fait bien du ravage dans les districts supérieurs.

Les propriétés ont une bonne apparence; en quelques endroits elles sont en fleurs, ce qui généralement elles le sont pas encore en ce qui d'être arides. Les racineux, ceux qui sont si sensibles aux jeunes navets, ont en quelques endroits dévoré les feuilles des jeunes plants. Une mouche jaunâtre a fait aussi beaucoup de dommage dans les champs et dans les jardins. Nous croyons qu'il n'a encore été semé que bien peu de navets, quoiqu'on n'ait pas encore été semé à cette fin. Les prairies et les pâturages qui commencent à souffrir au commencement du mois par la chaleur et le sécheresse, ont repris vigueur depuis la pluie du 8. La récolte des foins sera abondante si le temps est favorable à la fenaison.

Les arbres fruitiers sont bien pourvus de jeunes fruits. Les gosses et les gosses ont bien souffert des intempéries. Les jardinages en général promettent un bon rapport.

La période critique pour le froment n'est pas encore arrivée. Le premier semé est en pleine épave. La quantité d'autres grains semés cette année rendra l'automne qui est la récolte, pour la troisième fois de suite, moins abondante que les années précédentes. Depuis le mois de mai, les cultivateurs n'ont été aussi satisfaits qu'ils le sont actuellement en ce district, et comme ils font le grand usage de la population, il en suit la stagnation de toutes les branches d'industrie. Québec, 29 juin 1829.

Élection de la Haute-Ville n'est pas encore terminée, y ayant eu aujourd'hui un mouvement, quoique M. Duval ait augmenté la majorité qu'il avait, de 20 voix. Voici l'état du poll: M. Duval, 345. M. Vanfleeter, 345. Samedi 452. Dimanche 416.

Vendredi dernier il a été commis un vol dans le presbytère du faubourg Saint-Roch, par deux personnes, qui paraissent être dans l'intention de tuer aussi bien que de voler. Ils ont enlevé une montre d'or appartenant à Messire Villeneuve et environ 227, en argent, en piastres, en fous et en autres monnaies pièces. M. Villeneuve se sauva en s'échappant de la chambre où les voleurs étaient entrés et l'avaient attaqué pendant son sommeil. Messire Paquet qui était couché dans une autre chambre fut aussi attaqué par un des voleurs avec une barre de fer.

Le Sieffière est arrivé cette après-midi de la Malbaie. Le temps étant calme hier, il traversa à Kamouraska. Il est parti ce matin pour revenir et a été exposé tout le long du voyage à de fortes neiges, qui ont endommagé quelques parties de la machine, ses ailes et cassé presque toutes ses vitres, &c., &c. Il y avait environ 60 passagers à bord. Il paraît que les voleurs se sont remis à l'œuvre. Jeudi le bangar du capit. DeVoy, dans le faubourg Saint-Jean, a été enfoncé et il a été enlevé du lard, du beurre, &c., &c. jusqu'à une certaine valeur. Le lendemain ils sont entrés dans le presbytère de Saint-Roch, et ont volé de l'argent et divers autres articles. Sur les marchés les petits vols et tours d'escoquerie sont très fréquents.

La troupe de comédiens de M. Decamp joua vendredi pour la première fois. Le jeu des acteurs était excellent, mais ni le jour ni le lendemain l'auditoire fut bien nombreux. Au nombre des acteurs se trouvaient M. Holland, M. F. & Made Brown, Messieurs et Mesdames Archibald Vestri, danseurs français, en conséquence de leur peu de succès à Montréal, ont brisé leur engagement et sont retournés dans les États-Unis. M. P. H. Paquet est nommé député grand voyer pour le district des Trois-Rivières.

On a dorénavant que le commissaire des biens des jésuites confère maintenant des terres sur la rivière des Envies, seigneurie Batiscon.

M. le rédacteur.— A en juger par les remarques larmoyantes de la Minerve, relativement à la mercuriale que M. Lagueux a vertement et à propos, donnée à M. Berthelot, il semblerait que quelques personnes auraient aimé voir entrer ce M. au parlement. Quelle en peut être la raison? M. Duval offre dans la fermeté de son caractère, une garantie de la conduite indépendante non seulement du gouvernement, mais de tout parti, qu'il tendra au parlement. M. Berthelot par sa conduite passée, a donné la mesure de ce qu'on peut attendre de lui.— Il aurait-il donc dans ces compléments, de ne se saisir, qui porte les gens à se servir des uns et des autres pour dominer? J'en reste là, et je crois en avoir dit assez, pour fournir à chacun, matière à un petit PENSEZ-Y-BIEN.

P. S. Qu'est-ce que dira la Minerve en apprenant que M.

On voit tous les jours le nombre des clercs avocats augmenter d'une manière qui n'est aucunement en proportion, avec la population de la province; et les riches du pays, ne contentent pas de louer à quelques raisons qui devraient déterminer les bons gens de la manie d'embrasser une profession où il deviendrait dans peu de temps non seulement difficile de faire une fortune, mais même impossible de se procurer une subsistance aisée? La jeunesse qui sort de séminaires et autres lieux d'éducation, ne réfléchit pas assez en général aux devoirs qu'impose cet état; aux qualités requises pour le bien exercer, à la satisfaction publique; et aux privations auxquelles il est nécessaire de s'assujettir; mais elle s'engage au contraire, avec une précipitation et une légèreté condamnable, dans une carrière qui a souvent pour eux les suites les plus funestes. Pour les prévenir dans une démarche aussi importante de la vie, il ne serait pas inutile que quelqu'un se donnât la peine, de leur mettre devant les yeux un tableau de leurs engagements envers eux-mêmes et envers le public. En attendant qu'on le fasse, ces jeunes messieurs, ainsi que plusieurs autres au barreau, ne traitent pas sans avantage les obligations de leur état, dans le Répertoire de jurisprudence, et le Dict. de Pratique de Ferrière au mot, améc. Il serait à souhaiter que les pères ou protecteurs, avant de permettre à leurs élèves de prendre cette profession, leurissent ces articles entre les mains pour leur faire sentir attentivement. Ils verraient là, qu'ils ne sont pas destinés à parser pendant cinq longues années d'une belle jeunesse; et qu'ils doivent se condamner à un travail dur et laborieux; ils apprendraient qu'ils ne doivent pas penser uniquement à parader dans les rues, attires dans tout ce que la toilette a de plus rare; et ils réfléchiraient peut-être, qu'il y a des modèles à imiter, tels que les Vallières, les Stuart et les Moquin; et qu'il y a d'autres choses à imiter en eux, que l'habillement. Ces considérations, sérieusement méditées, banniraient sans doute une impression profonde, et feraient envisager les choses sous un jour bien différent, que le plus grand nombre n'a coutume de le faire. Ne serait-il pas aussi facile, M. l'Éditeur, de s'enrichir, en recueillant le sol fertile de cette belle province, qu'en se laissant sans fruit le mémoire et l'imagination sur les Pandectes de Pothier, ou la Procédure du Chatelet? On ne peut donner que l'argent des années de paresse et d'oisiveté dans le principe, et à des années de misère et de discrédit dans la suite employé à défricher les terres superbes des townships, serait une source de richesses pour les particuliers, et un pas rapide vers l'amélioration de la province. OBSERVATEUR.

DECRETS.

DISTRICT DE QUÉBEC. Noah Freer vs. Thomas Healy et son épouse: Un emplacement au faubourg St. Jean, rue St. Omer, de 15 pieds sur 55, avec un arrosage, joignant à l'est à la rue St. Martin, et à l'est à Augustin Westler. Au bureau du sheriff, le lundi 15 juillet, à 10 heures. J. J. Duval vs. Joseph Paquet: Un emplacement sur la rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, de 40 pieds sur 60, ensuite de 100 pieds sur 140, borné par J. B. Duhamel et par Joseph Sheffers, avec une maison en bois, un hangar, et dépendances. Au bureau du sheriff, le lundi 10 août, à 10 heures. J. L. Hamel vs. Jean Louis Hamel: Un circuit de terre de 5 perches de front sur 3 perches de profondeur, au village St. Estienne, paroisse de Lotbinière, avec maison, hangar et dépendances. 2° Une terre en la même paroisse, village Saint-Charles, de 2 arpens sur 55, entre Eile Macle au nord-est, et Ambrose Chagny de la Chevrotière au sud-ouest, avec maison, grange, étable &c. A la porte de l'église du lieu, le lundi 10 août, à 10 heures. J. Warde vs. Chas. Grey Stewart et autres: 1° Une terre au Cap Rouge, lieu St. Charles, de 9 arpens 2 perches, dont 6 ont 28 et le reste 56 arpens de profondeur, entre Pierre Villier et Chs. Faradis, avec maison, grange &c. 2° Au même lieu, une terre d'environ 150 arpens en superficie, joignant au sud-ouest en partie la terre ci-dessus désignée, A la porte de l'église de Ste. Foi, le mardi 11 août, à 10 heures. Alexis Mevler vs. Noël Bourlont: 1° Un arpent de terre sur 30, à St. Henry, concession du trait quaré. 2° Au même lieu, un lopin de terre de 2 arpens sur 12 à 15, joignant au nord-est le n° 1. A la porte de l'église du lieu, le mardi 11 août, à 10 heures.

DISTRICT DES TROIS RIVIÈRES. Michel Gauthier et autres vs. Joseph Thibierge. Une terre de 14 arpent sur 40, dans la seconde concession de la paroisse de la baie du Febvre, bornée au sud-ouest par Pierre Corchene, et au nord-est par Gabriel Manseau. A la porte de l'église du lieu, le mardi 7 juillet, à 10 heures. James Gibb vs. J. B. Duval: 1° Une terre située en la paroisse St. François Xavier de Batiscon, de 14 arpent sur 55 environ, bornée au fleuve, joignant d'un côté au nord-est Pierre Duval, et au sud-ouest à Joseph Marchand, avec maison, grange, hangar &c. &c. 2° Une terre à bois en la même paroisse, de 1 arpent sur 20. 3° Une prairie au même lieu, bornée au nord-est par J. B. Toulin et au sud-ouest par Jos. Bergeron, avec maison et grange. A la porte de l'église du lieu, le mardi 14 juillet, à 10 heures. James Gibb vs. J. B. Duval: 1° Une terre en la paroisse de Batiscon, de 14 arpent sur 55, prenant au fleuve, située entre Pierre Duval et Joseph Marchand, avec maison, grange, hangar &c. &c. 2° Une terre à bois, au même lieu, de 1 arpent sur 20. 3° Une prairie, au même lieu, bornée au nord-est par J. B. Toulin, et au sud-ouest par Jos. Bergeron, avec une grange. A la porte de l'église du lieu, le mardi 14 juillet, à 10 heures.

QUARANTE PASTRES DE RECOMPENSE.

LA somme ci-dessus sera donnée à ceux qui feront connaître de manière à amener à conviction les voleurs qui se sont dans la nuit du 26 au 27 de juin courant, introduits dans le presbytère de Saint-Roch, et y ont volé sous des circonstances atroces. Les syndics de Saint-Roch.

PERDUE.—Hier à la sortie de la grande messe, une paire de lunettes d'argent à branches, avec le bout de la branche droite cassé, qu'onque le saurait trouvé est prié de les remettre à cet office ou à la sacristie.

Succession de feu ARCHAÏTE McCRESTY, en son vivant, marchand épicer en cette ville, prie toutes les personnes endettées envers la dite succession de le payer au plus tôt; et celles à qui il peut être dû sont priées de lui transmettre sans délai leurs réclamations en bonne forme.

16 mai. Rue La Montagne. J. L. Languevin, curateur.

T. F. MOLT présente ses plus sincères remerciements à toutes les familles qui, jusqu'à présent, l'ont si bien encouragé dans sa ligne, comme professeur de musique, et il les informe et le public en général, qu'il continue à enseigner le Fort Piano, le Chant et la Basse continue, aux termes ordinaires.

L'objet des travaux de M. Molt sera la régularité dans l'enseignement et l'attention la plus stricte dans ses devoirs envers ses patrons, et le moyen par lequel il s'efforcera toujours de mériter la part de confiance à laquelle le public croira qu'il a droit. Paiement—21 pour 12 leçons—3 leçons par semaine. Aucun engagement pour moins de 5 mois. Québec, 26 juin 1829.

CIGARES DE LA HAVANNE.—Importées de choix. Le Braganza de Gibraltar, quelques boîtes de Tabac de choix. 230 autres tabac du Brésil. 29 juin 1829.

VINS, BOISSONS, EPICERIES, &c.

Sherry en pipes et en tonnes et quarts. Opoto en quarts et tonnes. Champagne, Révalais, Prunage, Blanc de Cogne et d'Anis, vin rouge de vigne de France, blancs, rouges, bouchons de différentes qualités, blane français en pipes, muscat et fleur en caisses et demi-do, figues en paniers, oranges, consistant en apéritifs, pêches, &c., capres, anchois, fromage de Parme, huile d'olive française, safran, raisins secs, passages, et tapis d'écoliers, vinaigre, esprit de vin, safran et deux caisses médicinales, &c., &c.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu l'honorable PIERRE BEDARDIER, dit authentiquement, d'ici à un mois, à Mire Etienne Glackenry, notaire public, rue Saint-Jérôme, basoche, et requies de payer sans délai.

Le sousigné dérant régler finalement les affaires de feu M. ROBERT MURRAY, à cet effet court délai que possible, notifié dans l'intervalle, que le fond d'actuel d'effets, valant presque tous les articles dans la liste de Selier, un nombre de voitures de différentes sortes, etc., seront vendus aux enchères, et les prix modérés pour argent comptant, ou à un crédit approché.

AVIS.—LES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE, qui résident dans le district de Québec, recevront des papiers contenant des Rapports des Messrs. G. & C. sous leurs adresses respectives, en s'adressant à M. E. H. Fabre & Cie, libraires, Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la vente annuelle des licences pour couper du bois sur les terres incultes ou non-concédées de la couronne, en cette province, aura lieu à Québec, pour le district de Montréal, des Trois-Rivières, de Saint-François et de Québec, LUNDI 30 juillet prochain, et le même jour à New-Carlisle, dans le Bassin de Gaspé. On peut obtenir tous les renseignements qu'on peut désirer en s'adressant à ce bureau, à M. Shérif à Fitzroy Hall, M. Rains Grenville, M. Landy Beaumont, M. Whelan, M. Maurice, M. McCarville Bassin de Gaspé et M. Crawford New-Carlisle.

Le Dr. ALFRED A. ANDREWS médecin respectueux qu'il avait fini son engagement à bord du transport lord Suffield, il a repris les devoirs de sa profession en cette ville, comme chirurgien, &c., &c. Il a maintenant sa résidence dans la maison occupée par M. BIENET, droguerie apothicairerie, no. 4, rue Saint-Jean.

AVIS.— On peut obtenir tous les renseignements qu'on peut désirer en s'adressant à ce bureau, à M. Shérif à Fitzroy Hall, M. Rains Grenville, M. Landy Beaumont, M. Whelan, M. Maurice, M. McCarville Bassin de Gaspé et M. Crawford New-Carlisle.

AVIS.— On peut obtenir tous les renseignements qu'on peut désirer en s'adressant à ce bureau, à M. Shérif à Fitzroy Hall, M. Rains Grenville, M. Landy Beaumont, M. Whelan, M. Maurice, M. McCarville Bassin de Gaspé et M. Crawford New-Carlisle.

PAPIER POUR LES ECOLES.—On trouve à des prix bien modiques à l'imprimerie n° 7, rue La Montagne, d'excellent papier à écrire pour les écoles.

PHARE FLOTTANT POUR LA TRAVERSE. Avis.— par le présent donné que le maître, depuis-maître et syndes d'une maison de la Trinité à Québec, recevra, entrecœur jour et le jeudi matin par jour, les propositions pour la construction d'un vaisseau propre à porter un phare, lequel sera prêt à être lancé à l'ouverture de la navigation, le printemps prochain. On peut voir un plan du dit vaisseau au bureau du maître au lavre, basse-ville, où l'on pourra avoir des renseignements ultérieurs.

VENTES PAR ENCAN. MARDI MATIN, 30 courant, à NEUF heures, par DE FONT & McNICOL, pour clore des consignations.—

DEUX balles framée, 30 de coton à chemises 3 " " doiles, 2 caisses chûles 5 " " caisses, 1 do caillottes 10 caisses indiennes, 2 caisses bas 1 caisses mousseline, et une grande variété d'autres articles.—25 juin.

MARDI 30 courant, à UNE heure, par J. & J. M. THIBERT, à leurs magasins.—

TOUTS les meubles de ménage ustensiles de cuisine, fonds de magasin d'épicerie, consistants en toutes sortes d'épiceries, vin, liqueur, eau-de-vie, vinaigre, thé, café, &c. &c. Le tout dépendant des successions de feu leur Jean Le Vaillant dame Marguerite Harvier. La vente aura lieu à UNE heure chaque jour en la maison de leur Père Latauché, au faubourg St. Roch, rue des Fosés.

Épicerie, fer-blanc, toile à voile, &c., par MELLEN & BARNES, MERCREDI prochain 1er juillet, à UNE heure, sur le quai de M. Burns, postivement sans réserve pour core de consignation.—

TRENTÉ caisses fer blanc J. C. 50 boîtes savon 50 pièces toile à voile 14 papiers vitres à couronne 60 sacs bouchons 5 tonnes Claret, 5 boîtes prunes 20 caisses montard de 6 Rv, chèque 4 quarts orge 150 barils blanc de plomb de Londres. Et le leur chambre d'encan un assortiment générale de marchandises sèches.—29 juin.

JEUDEI prochain, 2 juillet, par McLEAN & ECKART, à leurs magasins, à UNE heure:—

CENT boîtes savon 100 barils peintures couleurs assorties 60 quarts tabac en torquettes 10 barils sel de Glauber et d'Epsom 50 quarts clous 20 sacs poudre rouge. Après quoi.— Divers ballots marchandises à être vendues sans réserve.—29 juin.

Pierre à paver, équare et piquée.—MARDI 16 juillet, à la cour à pierre sur le Cap, vis-à-vis la maison du juge Bowen et du procureur-général, par MELVIN & BARNES, à UNE heure:—

DEUX CENT'S morceaux pierre à paver équare et piquée, de 5 pieds de long, 2 pieds de large, et 2 et 3 pouces d'épais. 120 morceaux dito polis pour foyers, 4 et 5 pieds de long sur 2 de large, 49 dito bruts, 5 et 6 pieds de long sur 2 pieds d'épais. 20 jarriges et plaquebandes de 16 pouces de profondeur et de 6 pouces de front, 6 telles pierres à tombe, préparées. Le tout sera mis en lots convenables aux acheteurs et sera vendu sans réserve.—15 juin.

Des lots avantageux pour être vendus, SAMEDI, 16 jour d'août prochain, à 2 heures p. m.—